



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS
B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN
AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Jean Delerue
Président de l'ASPONA
164 Rte de Castellar
06500 MENTON
aspona@free.fr

à

Monsieur Patrick CESARI
Maire de Roquebrune Cap Martin
Mairie
20 avenue Paul Doumer
06190 Roquebrune Cap-Martin

Le 20 octobre 2013

Objet : Arbres à Roquebrune Cap Martin

Monsieur le Maire,

Régulièrement des adhérents de l'ASPONA nous alertent à propos de la destruction de vieux arbres du pays mentonnais (oliviers, pins, palmiers ou caroubiers). Ces alertes sont parfois injustifiées à propos d'arbres malades. Sur votre commune, un pin situé Promenade Le Corbusier, est à l'étroit coincé dans une barrière en bois, Monsieur le Chef des services de la ville a dit qu'il en prenait bonne note lors de la réunion du COPIL de Natura 2000 mer. L'abattage de deux pins avenue W Churchill au Cap Martin a causé beaucoup d'émoi, vos services vont sans doute les remplacer par des arbres analogues. En fait, ce courrier a pour objectif de défendre un pin devant la gare de Carnolès.

Vous avez accordé un permis de construire 00610411H0028 pour la construction de 42 appartements à l'angle de la rue Claude Debussy et de l'impasse Jules Massenet. Dans les closes du permis il est prévu la sauvegarde d'un pin de Norfolk.

Le pin est menacé par une construction trop proche de son tronc et de ses racines mais, avant même la construction, le promoteur a coupé des branches pour mettre une pancarte. (Photo jointe)

Le recours qu'un adhérent vous a dressé, montre que l'implantation du bâtiment ne permet pas la conservation de cet arbre. Pourriez-vous faire contrôler de nouveau ce permis ?

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Maire, de votre réponse et vous prie de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean DELERUE